

3. LE SECTEUR DES ASSURANCES

Texte préparé par le Commissariat aux Assurances

CROISSANCE SOUTENUE DES PRIMES ET DES RÉSULTATS DU SECTEUR DES ASSURANCES EN 2004¹⁾

La croissance du secteur des assurances directes se poursuit en 2004 et même s'accélère après un quatrième trimestre particulièrement actif, les primes hors assurances maritimes progressant de 22,79% par rapport à 2003. Au cours des neuf premiers mois de 2004 la progression ne s'était encore établie qu'à 9,74% par rapport à la même période de l'année précédente.

L'ensemble des branches contribue à la hausse constatée.

En assurance-vie la progression de l'encaissement est de 24,51% et se décompose en une augmentation de 22,00% de l'encaissement relatif aux produits en unités de compte, bénéficiaires de la reprise des marchés boursiers, et même de 38,47% de celui des produits vie à rendements garantis. Les produits en unités de comptes demeurent largement prépondérants et les primes correspondantes constituent plus de 82% de l'encaissement. L'évolution des produits classiques reste influencée par les produits d'épargne-pension au titre de l'article 111bis de la loi sur l'impôt sur le revenu: les quelques 27.290 contrats – en progression de 15% par rapport à 2003 – ont généré un encaissement de 39,20 millions d'euros, soit 13,77% de plus qu'en 2003. L'épargne gérée à ce titre s'élève à 146 millions d'euros à la fin de 2004.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 32,57 milliards d'euros à la fin 2004, en progression de 19,03% par rapport à fin 2003 et de 2,30% par rapport à la fin de septembre 2004.

Après deux années difficiles, les résultats de l'assurance-vie sont redevenus nettement positifs, avec un excédent de l'ordre de 45 millions d'euros après impôts.

L'assurance non vie hors assurances maritimes progresse de 5,15%. Les assureurs travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché luxembourgeois, enregistrent une croissance de leur encaissement de 2,66%. Avec une augmentation de 14,07% de leur encaissement, les entreprises opérant à l'étranger dans les branches d'assurances non vie hors assurances maritimes – parfois dans des créneaux très spécialisés – progressent de nouveau substantiellement, après le léger recul de – 0,29% enregistré en 2003. L'assurance maritime pour laquelle seules les données des trois premiers trimestres sont disponibles et qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres a progressé de 16,29% au cours de cette période.

Avec un excédent après impôts estimé à 56,61 millions d'euros le résultat des entreprises d'assurance non vie luxembourgeoises hors assurances maritimes progresse de 3,32% par rapport à 2003.

L'emploi des entreprises d'assurances directes a très légèrement augmenté de 1,08% pour s'établir à 2.702 personnes à la fin de 2004.

¹⁾ Les chiffres relatifs aux primes et aux résultats ne concernent que les seules entreprises contrôlées par le Commissariat aux assurances; se trouvent donc exclues les succursales luxembourgeoises d'entreprises d'assurances d'autres pays de l'Union Européenne dont l'ensemble des données pour 2004 ne sera connu qu'ultérieurement.

Graphique 1

Entreprises agréées

